

Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite révisée : ce qu'il faut savoir



Vendredi 7 mars 2014

Aula de la Faculté de droit,
Av. du 1er-Mars 26, Neuchâtel

Objectifs

Le 1er janvier 2014, plusieurs modifications substantielles de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite et du Code des obligations (droit du travail) sont entrées en vigueur. Des spécialistes du domaine présenteront dans le détail aux participants les nouvelles dispositions introduites, qui concernent le droit des sociétés, de la faillite, de l'assainissement des entreprises, et le droit du travail. Ils mettront en lumière les conséquences pratiques de ces changements pour le conseiller juridique, l'entrepreneur et le travailleur. Les participants auront la possibilité de poser des questions durant les pauses prévues à cet effet.

Public-cible

Ce séminaire est ouvert à tous les intéressés, en particulier les juristes, avocats, agents d'affaires, acteurs du risk-management, entrepreneurs, membres de syndicats.

Programme

Dès 13h00 **Accueil des participants**

13 h 30 **Ouverture de la demi-journée**

13 h 30 **Assainissement des entreprises : quelle voie choisir ?**

Professeur Sylvain Marchand, Universités de Neuchâtel et de Genève, avocat

14 h 15 **Aspects formels et matériels du nouveau droit de la faillite et de l'assainissement**

Professeur Olivier Hari, Université de Neuchâtel, avocat

15 h 00 **Questions**

15 h 15 **Pause**

15 h 45 **Effets du nouveau droit sur l'activité du commissaire au sursis et du liquidateur**

Me Vincent Jeanneret, lic. ès sciences commerciales, avocat

16 h 30 **Nouveautés en droit du travail**

Me José Zilla, avocat et spécialiste FSA en droit du travail

17 h 15 **Questions**

17 h 30 **Clôture**

Finance d'inscription

(comprend la documentation ainsi que la pause-café) **CHF 180.-**
Stagiaires et assistants **CHF 70.-**

Délai d'inscription

1^{er} mars 2014

Lieu

Aula de la Faculté de droit, Av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat de la Faculté de droit / formation

Avenue du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Tel. : 032 / 718 12 22

E-mail : droit.formation@unine.ch

Carte d'inscription

A remplir en caractères d'imprimerie et à renvoyer au secrétariat de la Faculté de droit / formation, le cas échéant par E-mail ou en ligne sur www.publications-droit.ch.

Je prendrai part au colloque sur la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite révisée et m'engage à verser la finance d'inscription au moyen du bulletin qui me sera adressé :

Nom, Prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal et localité : _____

Tél. professionnel : _____

Fax : _____

E-mail : _____

Signature : _____